

COMMUNE de LES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de circulation – 12 route de nant Fandraz
Entreprise HEDCO.
Remplacement et réhausse chambre Télécom,**

ARD2023-119

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-6 et L 2215-4,

VU l'arrêté préfectoral n° 1249-65 bis, en date du 19 octobre 1965, réglementant la surveillance de la voie communale,

VU la demande présentée par l'**Entreprise HEDCO** en date du 27 octobre 2023 pour effectuer des travaux de « remplacement d'un cadre et tampon d'une chambre de télécom », sur la commune, **12 route de Nant Fandraz,**

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise **HEDCO**, ayant son siège à 69290, GREZIEU LA GARENNE, 1 rue de la Chaudanne, est autorisée à occuper le domaine public , pour effectuer des travaux de remplacement et réhausse cadre chaussée orange, route de Nant Fandraz, pour une durée de **02 jours calendaires à compter du lundi 06 novembre 2023, pouvant être modifiés en fonction de la météo. Durée de la réglementation : 15 jours calendaires.**

Article 2 : La route sera en alternat par des feux tricolores durant la durée des travaux.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable de l'Entreprise HEDCO
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 30 octobre 2023**

**Le Maire,
François Barbier.**

